



EASTERN AFRICAN CENTRE FOR RESEARCH ON ORAL
TRADITIONS AND AFRICAN NATIONAL LANGUAGES

P. O. Box 600, ZANZIBAR, TANZANIA. TEL 30786 / 32011

DOCUMENT PREPARATOIRE
POUR LA PREMIERE REUNION
DU COMITE CONSULTATIF
SUR LE PROJET KISWAHILI

----o0o----

INTRODUCTION GENERALE

Parmi les objectifs de l'OUA et de l'UNESCO figurent le développement des langues africaines et la promotion, notamment, de celles communes à plusieurs pays, pour en faire des langues d'intercommunication régionale, voire continentale. C'est le cas en particulier du Kiswahili qui peut être aujourd'hui considéré comme la première langue africaine du point de vue de sa diffusion et des larges fonctions d'intercommunication qu'il remplit dans une grande partie du continent africain.

Sur le plan international, c'est aussi là, langue africaine la plus utilisée comme langue, d'information des mass media audio-visuels et écrits (BBC, All India Radio, Saudi Arabia, etc.). De nombreuses universités et institutions à travers le monde enseignent et/ou étudient le Kiswahili.

Au niveau de l'EACROTANAL, l'idée de promouvoir le Kiswahili comme langue d'intercommunication régionale a été inscrite dans ses perspectives dès la première année de son fonctionnement (1979); ce fut, en effet, lors de la Réunion d'Experts organisée par l'UNESCO sur les langues d'intercommunication régionale (Bamako, juin 1979) que le PROJET KISWAHILI fut soumis aux participants; le projet fut retenu à l'unanimité et l'EACROTANAL fut recommandé comme centre régional de coordination.

Cependant, avec les aléas et les problèmes financiers notamment, et avec l'absence de cadres adéquats, il a fallu attendre 1986 pour que le projet connaisse un nouvel élan et soit repris et retenu par le Conseil d'Administration de l'EACROTANAL lors de sa 9ème session ordinaire tenue à Moroni, Comores, en mars 1986 comme un des projets majeurs du Secrétariat. L'idée avait été entérinée par la 4ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres de l'EACROTANAL, tenue à Port-Louis, Maurice, le 13 avril 1986.

A la suite de cette décision, le projet fut soumis à la réunion des Experts chargés de préparer la Première Conférence des Ministres Africains de la Culture et présenté à la Première Conférence des Ministres Africains de la Culture (Port-Louis, Mars 1986); à l'issue de leur Première Conférence, les ministres devaient retenir, entre autres, deux recommandations, l'une sur le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique et l'autre, sur la promotion du Kiswahili comme langue d'intercommunication régionale et une des langues de travail de l'OUA.

instances ou institutions avec qui d'ailleurs l'EACROTANAL a des liens de coopération. C'est le cas notamment avec le Comité de co-publication de livres en Kiswahili, soutenu par l'UNESCO, dont on devine le rôle et l'importance dans la promotion du Kiswahili.

Quoi qu'il en soit, et c'est ici le moment de le préciser, l'EACROTANAL est avant tout un organe de coordination et la mise en oeuvre des projets ne pourra se faire qu'avec le concours de différents partenaires dont les uns seront appelés à apporter leur soutien moral et financier et les autres, leurs contributions techniques et/ou intellectuelles. Une telle démarche obéit à l'un des critères définis comme essentiels dans la réalisation des projets qui entrent dans le cadre de la Décennie Mondiale du Développement Culturel, à savoir : la mise en commun des moyens.

C'est dans cette perspective que le projet est soumis à différents organismes internationaux ou nationaux, publics ou privés, aux fins d'assistance sous diverses formes (apports matériels, financiers, boursés de formation, etc.) et qu'il fera appel à différentes institutions et/ou personnes physiques pour tels ou tels aspects de leurs réalisations.

.../.

PROJET N° 1

TITRE : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LA PROMOTION DU
KISWAHILI COMME LANGUE D'INTER-COMMUNICATION REGIONALE EN AFRIQUE

REF : EAC/KISWADCO

Parmi les recommandations du Premier Atelier International sur le Kiswahili organisé par l'EACROTANAL (Zanzibar, décembre 1986) figurait le projet de création d'un Conseil International du Kiswahili. Cependant, tout en reconnaissant l'opportunité du projet, l'Atelier avait mis en garde sur la viabilité d'un tel Conseil, compte tenu des difficultés financières et économiques qui prévalent aujourd'hui en Afrique.

Tenant à la fois compte de la recommandation et des réserves de l'Atelier sur les implications financières de la création du Conseil International du Kiswahili, le Secrétariat Exécutif de l'EACROTANAL a entrepris un travail de consultation auprès de diverses institutions et personnalités.

A l'issue de ces contacts et compte tenu des diverses recommandations recueillies auprès de différentes institutions et personnalités, il apparaît que la création d'un Conseil International du Kiswahili mobiliserait trop de moyens, notamment financiers. Considérant toutefois la nécessité de franchir une étape dépassant le simple voeu, beaucoup ont suggéré l'idée d'un Comité Consultatif chargé d'aider dans la mise en place de programmes concrets portant sur la promotion du Kiswahili et d'étudier et de proposer en temps voulu la création d'un Conseil International du Kiswahili.

C'est donc à la lumière de ces recommandations et dans le but d'étudier et de lancer une première série de projets portant sur la promotion du Kiswahili comme langue africaine d'inter-communication que le Secrétariat de l'EACROTANAL avait élaboré un projet de texte constitutif du Comité Consultatif sur la Promotion du Kiswahili comme langue africaine d'inter-communication. Présenté aux instances dirigeantes de l'EACROTANAL, le texte fut adopté par la 12ème Réunion du Conseil d'Administration (Antananarivo, février 1988), puis entériné par la 5ème Réunion du Conseil des Ministres de l'EACROTANAL (Ouagadougou, mars 1988).

Ainsi, tel qu'il est conçu, le Comité fonctionnerait comme un Conseil d'Orientation Scientifique chargé d'aider le Secrétariat de l'EACROTANAL et suivi de projets portant sur la promotion du Kiswahili comme langue africaine d'inter-communication.

En tant que comité consultatif, un tel organe permettra l'économie d'instances délibérantes autres que celles de l'EACROTANAL (le CM et le CA) ainsi que la création d'un Secrétariat dont on sait par avance que les chances de financement restent limitées dans l'immédiat. Ce qui veut dire que dans le futur, et selon les perspectives qui s'offriront à lui, le Comité Consultatif pourrait évoluer et proposer la création du Conseil International sur la Promotion de Kiswahili comme langue africaine d'inter-communication.

STATUT DU COMITE CONSULTATIF
POUR LA PROMOTION DU KISWAHILI COMME
LANGUE D'INTER-COMMUNICATION REGIONALE

PREAMBULE

Vu les dispositions de l'article XXIX de la Charte de l'OUA relatives aux langues de travail de l'organisation et reprises dans le règlement intérieur;

Vu les dispositions de la Charte Culturelle de l'Afrique relatives à la promotion des langues africaines;

Vu la recommandation n° 5 de la Conférence Inter-gouvernementale sur les politiques de communication en Afrique, Africom, organisée par l'UNESCO (Yaoundé, 1980);

Vu la ratification par la réunion des Chefs d'Etats et de Gouvernements des deux résolutions de la Première Conférence des Ministres Africains de la Culture (Port-Louis, avril 1986), l'une portant sur le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique et l'autre relative à l'adoption du Kiswahili comme langue de travail de l'OUA;

Vu la Charte du Centre de Recherche sur les Traditions Orales et les Langues Nationales Africaines en Afrique Orientale (EACROTANAL);

Vu les recommandations sur le Kiswahili de la réunion d'experts organisée par l'UNESCO (Bamako, juin 1979) sur les langues régionales et sous-régionales comme moyens de culture et de communication à travers le continent, et recommandant l'EACROTANAL pour coordonner les projets régionaux relatifs à la promotion du Kiswahili;

Vu que la promotion des langues africaines, et plus particulièrement des langues d'inter-communication comme le Kiswahili, demeure l'un des fondements de l'unité africaine et que la concertation dans ce domaine demeure un impératif au rapprochement des peuples qui les parlent;

Vu la nécessité de mesures adéquates et de plans d'action concertée pour permettre au Kiswahili de répondre efficacement à la vocation et au rôle qu'il est appelé à jouer;

Vu la résolution du Conseil des Ministres de l'EACROTANAL relative à la mise en oeuvre de projet et de structures adéquats pour la promotion du Kiswahili au niveau régional,

Article 1er

Un Comité Consultatif pour la promotion du Kiswahili comme langue d'inter-communication régionale, ci-après dénommé "le Comité", est créé par le présent statut.

Article 2

1. Le principal objectif de ce Comité, qui a pour fonction de conseiller le Directeur Exécutif de l'EACROTANAL sur toutes questions relatives à

Article 5

1. Le Directeur Exécutif de l'EACROTANAL désigne des membres du Secrétariat de l'EACROTANAL pour le représenter au sein du Comité, lesquels n'ont pas droit au vote.
2. Le Secrétariat du Comité est fourni par le Secrétariat de l'EACROTANAL.

Article 6

1. Le Comité se réunit en sessions régulières au moins une fois tous les deux ans.
2. A chacune de ses sessions, le Comité élit un Président, un Vice-Président et un Rapporteur qui restent en poste jusqu'à la session suivante du Comité.
3. Le Président du Comité, le Vice-Président et le Rapporteur constituent le Bureau du Comité.
4. Toutes les sessions du Comité sont convoquées par le Directeur Exécutif de l'EACROTANAL. Le Directeur Exécutif de l'EACROTANAL est aussi habilité à convoquer le Bureau.
5. En principe, les sessions du Comité ont lieu à l'intérieur de la région swahiliphone.

Article 7

3. Le voyage et les frais de séjour des membres, tels que définis dans l'Article 3, sont à la charge de l'EACROTANAL conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

Article 8

1. Les Etats-membres de l'EACROTANAL ont le droit d'envoyer des observateurs aux réunions du Comité.
2. Les autres organisations avec lesquelles l'EACROTANAL a conclu des accords de coopération ont le droit d'envoyer des représentants aux réunions du Comité.

Article 9

1. Le Comité adoptera son Règlement Intérieur qui sera soumis au Directeur Exécutif de l'EACROTANAL pour approbation.
2. L'ordre du jour des sessions du Comité sera élaboré par le Directeur Exécutif de l'EACROTANAL.

Article 10

Le présent Statut peut être amendé par le Conseil d'Administration sur sa propre initiative ou suivant des propositions du Directeur Exécutif de l'EACROTANAL.

.../.

PROJET N° 2

TITRE : CREATION D'UN SYSTEME DE FORMATION POUR TRADUCTEURS,
INTERPRETES ET SECRETAIRES BILINGUES AYANT LE KISWAHILI
COMME LANGUE SOURCE OU LANGUE CIBLE

REF : EAC/SCOTI

Soumis conjointement par : Le Centre de Recherche sur les Traditions Orales et les Langues Nationales Africaines en Afrique Orientale (EACROTANAL) et Le Conseil National du Kiswahili de la Tanzanie (BAKITA).

Soutenu par : les Etats membres de l'EACROTANAL, à savoir le Burundi, les Comores, l'Ethiopie, Madagascar, Maurice, le Mozambique, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie.

Lieu et adresse : Siège de l'EACROTANAL, Zanzibar, Tanzanie

c/o EACROTANAL
P.O. Box 600
Zanzibar, Tanzania.

- . Domaine d'activité : Promotion des langues africaines; formation.
- . Phase du projet : Phase 1
- . Portée : Régionale
- . Coût total : 187.000 \$ EU x 3 ans = 561.000 \$ EU.
- . Durée escomptée de l'assistance de _____ : 3 ans
- . Assistance sollicitée de _____ :
 - 1989 : Phase 1 : \$ EU
 - 1990 : Phase 2 : \$ EU
 - 1991 : Phase 3 : \$ EU
 - Total (3 ans) \$ EU
- . Types d'assistance sollicitée :
 - Assistance financière pour les experts
 - Assistance financière pour les stagiaires
 - Equipement (équipement de traduction, etc.)

2. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet EAC/SCOTI/89 obéit à toutes ces données de base, et entre dans le cadre de la vocation et des activités de l'EACROTANAL, dont un des rôles est, entre autres, d'apporter un soutien logistique aux besoins et demandes des pays membres.

2.1 Objectifs à long terme

2.1.1 Mise en place d'un système régulier de formation de traducteurs et d'interprètes de langues africaines à langues africaines, et de langues africaines à langues non-africaines. (Voir Annexe 1)

2.1.2 Formation de cadres africains pour l'enseignement de la traduction et de l'interprétation dans le cadre et le contexte africain.

2.1.3 Répondre aux besoins en traducteurs et interprètes des organisations internationales ou régionales, et former les cadres nécessaires dans la traduction et/ou l'adaptation d'ouvrages culturels, scientifiques et techniques, rédigés en langues africaines vers d'autres langues africaines ou non-africaines, et vice versa.

2.2 Objectifs immédiats (Phase 1)

2.2.1 Répondre aux besoins sans cesse croissants de la Tanzanie en matière de traduction dans divers secteurs de la vie nationale tanzanienne : éducation et formation, mass media audio-visuels et écrits (journaux, périodiques, etc.) (Voir Annexe 2)

2.2.2 Faire rencontrer de futurs traducteurs et interprètes originaires des pays voisins pour des échanges réciproques et la constitution d'un réseau de coopération entre futurs professionnels.

2.3 Objectifs spécifiques

2.3.1 Mise en place d'un équipement de traduction simultanée de type mobile, qui servirait non seulement aux besoins de la formation d'interprètes, mais aussi aux autres stages et réunions organisés dans le cadre de l'EACROTANAL.

2.3.2 Mise en place et développement, au sein de la Bibliothèque-Documentation de l'EACROTANAL, d'un rayon susceptible de répondre aux besoins des stagiaires en traduction et interprétation.

2.3.3 Mise en place d'une banque informatisée de données lexicographiques et terminologiques, à la fois comme soutien de l'enseignement (sensibi-

3.4 Lieu : siège de l'EACROTANAL, Zanzibar

- salles de classe 3
- salle de conférence 1
- bibliothèque-documentation 1
- secrétariat-administration p.m.
- studio d'enregistrement (*) 1

4. ESTIMATION BUDGETAIRE EN DOLLARS EU

4.1 Participants

4.1.1 Frais de voyage :

- nationaux : 50 x 15 750
- extérieurs : 500 x 5 2.500

4.1.2 Frais de séjour/bourses ?

- 40 \$ x 20 x 90 jours 72.000

4.2 Encadreurs

4.2.1 Frais de voyage :

- encadreurs nationaux : 50 x 5 250
- encadreur local p.m.
- missionnaires (à négocier) p.m.

4.2.2 Frais de séjour :

- 60 x 3 x 90 jours 10.800

4.2.3 Honoraria

- Encadreurs :
 - 1.000 x 4 encadreurs x 3 mois 12.000
- Missionnaires :
 - 100 x 15 conférences 1.500

4.3 Equipement

Ensemble pour traduction simultanée mobile, avec possibilité d'enregistrement, 30 écouteurs avec microphones, 2 pupitres enseignant

4.4 Secrétariat, administration et fournitures 5.000

4.5 Documentation 3.000

4.6 Imprévus

TOTAL
=====

5. SOURCES

- OUA
- UNESCO
- SIDA
- ALECSO
- ACCT
- Gouvernement français (équipement)

(*) ce dernier nécessite des réparations

TITRE : "FORMATION DES FORMATEURS"

*Formation d'enseignants du Kiswahili pour les
pays non-swahiliphones.*

REF : EAC/KISWATEA

1. Objectifs de la réunion à ce sujet :

Le Secrétariat Exécutif de l'EACROTANAL, faute de données suffisantes, est obligé de se contenter d'exposer le projet dans ses grandes lignes. La réunion devra se prononcer au moins sur les points suivants :

1.1 l'opportunité et la faisabilité d'un tel projet

1.2 un descriptif des infrastructures existantes

1.3 les apports potentiels des pays swahiliphones :

- professeurs de Kiswahili capables d'enseigner la langue dans une des langues de travail de l'OUA à l'exception du Kiswahili
- infrastructures d'accueil dans les différents centres d'enseignement du Kiswahili (ex : nombre d'enseignants, capacité d'hébergement, conditions de séjour, etc.)
- possibilités d'offres de bourses d'étude
- possibilités d'échanges documentaires
- possibilités d'échanges d'enseignants et/ou d'étudiants

2. Eléments de réflexion

2.1 Le Kiswahili peut désormais fonctionner comme langue de travail de l'OUA, après la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA à Addis Abeba en juillet 1986, à condition que ledit Secrétariat dispose des infrastructures nécessaires à cette fin;

2.2 Techniquement, le Kiswahili dispose de potentialités (dictionnaires, grammaires, terminologies, ouvrages littéraires, historiques, etc.) qu'il n'a pu développer suffisamment jusqu'à maintenant faute de coordination et d'exploitation conjointe des moyens disponibles, et aussi, faute de cadre de travail et de soutiens logistiques effectifs.

2.3 Les composantes du Kiswahili et ses appartenances étymologiques, culturelles et autres, font qu'il constituerait un pont entre bien des cultures du continent africain, faisant ainsi l'économie du passage à travers des langues non-africaines, et aussi dépassant les divisions traditionnelles entre anglophones, francophones, lusophones, etc.

2.4 Les différents pays africains intéressés par le projet seront appelés à :

2.4.1 exprimer leur volonté d'inscrire le Kiswahili parmi les langues de communication extra-nationale dans leur système éducatif, et de prendre les mesures concrètes en conséquence

TITRE : TRIENNALES DES ETUDES SWAHILI

REF : EAC/SYMPOSWA

1. Objectifs du projet

1.1 Jusqu'ici, beaucoup de réunions, de colloques et de séminaires ont été organisés sur le Swahili, et beaucoup d'études, de recherches et de publications ont été consacrées au monde swahili dans ses différents aspects : linguistique, historique, anthropologique, archéologique, folklorique, etc. Cependant, cela s'est effectué dans un ordre dispersé et a ^{souvent} été laissé à l'initiative d'organisations et/ou institutions non africaines. Il ne s'agit certes pas de bloquer ces initiatives, mais d'essayer d'y mettre une certaine coordination et de chercher une mise en commun des moyens pour des rencontres plus élargies, et des forums qui permettraient des échanges plus variés entre swahilisants de diverses origines et de diverses disciplines.

1.2 Cependant, l'idée est aussi de permettre à un plus grand nombre de swahilisants africains, notamment les jeunes chercheurs, de pouvoir s'exprimer, exposer leurs travaux et bénéficier de ces rencontres où les néophytes pourraient avoir l'occasion de s'enrichir au contact des aînés plus chevronnés.

1.3 Ainsi, l'idée est d'organiser périodiquement des rencontres, de préférence tous les trois ans, d'où le nom de "Triennales". Ces rencontres pourraient se faire ^{sur} ~~avec~~ une base rotative, c'est-à-dire une fois en Afrique, une fois hors d'Afrique, mais il serait aussi souhaitable que la première soit organisée dans un pays swahiliphone, et dans une ville telle qu'Arusha, Nairobi, Kinshasa, etc. Les gouvernements de ces pays seront donc invités aussi à donner leurs vues et à dire dans quelles mesures ils seraient prêts à aider dans la réalisation des dites rencontres. Les offres en provenance des autres pays et/ou institutions seraient bien sûr les bienvenues.

1.4 Quant aux programmes de telles rencontres, ils devraient inclure différents thèmes et ateliers dont certains pourraient se concentrer sur les études linguistiques (linguistique théorique et appliquée, sociolinguistique, lexicologie, terminologie, traduction, etc.), les autres sur les traditions orales, le folklore, et autres aspects de la civilisation et de la culture swahili, etc. Ce ne sont là que des exemples à titre indicatif.

PROJET N° 5

TITRE : CREATION ET GESTION CONJOINTES, BANQUE INFORMATISEE
DE DONNEES LEXICALES ET TERMINOLOGIQUES DU KISWAHILI

REF: EAC/COSWAB

> Objectif de la réunion sur ce point :

Examen de l'opportunité et de la faisabilité d'une telle banque et de sa gestion en commun par les pays qui ont le Kiswahili comme langue officielle et/ou nationale.

1. Justifications et objectifs du projet

1.1 Favoriser la collecte et la connaissance de l'ensemble des ressources du Kiswahili considéré, pour la première fois, dans le maximum de ses variétés les plus représentatives.

1.2 Aider et faciliter la préparation ou la mise à jour ainsi que la publication (rapide) d'ouvrages lexicographiques et terminologiques (dictionnaires monolingues, bilingues, multilingues; lexiques spécialisés monolingues, bilingues, multilingues; encyclopédies en Kiswahili, etc.)

1.3 Servir de source documentaire pour les recherches en linguistiques fondamentale et appliquée, ainsi que pour les autres domaines des sciences sociales et humaines.

1.4 Aider l'enseignement du Kiswahili à tous les niveaux, dans les pays swahiliphones aussi bien que non-swahiliphones d'Afrique et d'ailleurs.

1.5 En liaison avec 1.2, aider à l'élaboration d'un dictionnaire étymologique du Kiswahili, dans la mesure où la dimension étymologique aiderait à la formation et l'harmonisation du vocabulaire, notamment technique.

2. Modalités de mise en oeuvre

2.1 Contenu de la banque de données

La banque se composerait d'un vaste fonds d'attestations en contexte, associées à diverses indications factuelles. Dans ce sens, la part des sources orales et celle des sources écrites est à déterminer d'un commun accord.

Un système d'accords et de procédure devrait être étudié dans ce sens, et les données rassemblées constitueraient les premières bases de la banque.

En même temps, le projet devrait permettre d'accélérer l'achèvement des programmes nationaux ou autres, susceptibles de renforcer les contributions de départ. Dans cet esprit, on pourrait étudier une forme de renforcement des moyens (financiers ou autres) et inviter les organismes bénéficiaires à infléchir éventuellement leurs travaux en vue de leur intégration ultérieure à la banque de données.

2.3.2 La nécessité d'une coopération "tous azimuts"

Un tel projet ne pourrait pas être mené à bien s'il ne repose pas sur la bonne volonté des partenaires et le principe d'une coopération franche entre les institutions et les experts des pays swahiliphones et la collaboration avec d'autres institutions et spécialistes du Kiswahili travaillant hors de l'aire swahiliphone (swahilisants du monde entier).

2.3.3 Le financement du projet

L'évaluation précise des moyens requis ne pourra se faire qu'à un stade plus avancé de l'étude du projet. Cependant, il est possible de prévoir dès maintenant trois sources de financement :

- (i) des crédits publics à caractère international ou multinational mis à la disposition du projet pour couvrir les dépenses de coordination et de fonctionnement du dispositif de la banque générale. Une identification et une stratégie d'approche des sources possibles doivent donc guider le programme de la réunion du Comité Consultatif;
- (ii) des crédits publics nationaux : certains pays swahiliphones et même non-swahiliphones affectent déjà certaines sommes à des programmes sur le Kiswahili, et il faudrait sans doute discuter de la partie qui serait versée aux programmes de la banque;
- (iii) des crédits privés provenant de divers secteurs, en particulier les utilisateurs potentiels de la banque. L'apport du mécénat mériterait aussi d'être étudié sérieusement.

3.2 Si l'idée est retenue, élaborer le plan d'une étape préparatoire, dont :

3.2.1 la prospection de partenaires susceptibles de s'associer au projet (organismes internationaux, équipes spécialisées, entreprises, etc.) et l'étude d'accords possibles avec ces différents partenaires;

3.2.2 la prospection, l'inventaire et la description des ressources disponibles (fonds lexicographiques et/ou terminologiques, reliquats d'enquêtes, fonds textuels, etc.) et l'étude des modalités de l'utilisation la plus rapide de telles ressources dans le cas où certaines seraient déjà informatisées;

3.2.3 l'étude des profils informatiques (configuration, logiciels, etc.) les mieux adaptés à la réalisation du projet, compte tenu de ses développements dans l'avenir;

3.2.4 le relevé des autres éléments à prendre en considération pour la structure générale et le fonctionnement de la banque.

CONCLUSION GENERALE

Une seule réunion d'experts n'est pas suffisante. Peut-être la nécessité, pour le Comité Consultatif de mettre en place un comité d'étude et de suivi s'avèrerait-elle indispensable avec la nomination d'un coordonnateur (à titre personnel ou institutionnel).

Si le principe est accepté, il faudrait en prévoir le mode de fonctionnement et les moyens requis.

Une ou des recommandations, voire des propositions concrètes, sont attendues du Comité Consultatif.

RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION DES
EXPERTS ORGANISÉE PAR L'EACROTANAL SUR LA PROMOTION
DU KISWAHILI EN TANT QUE LANGUES DE COMMUNICATION
INTER-REGIONAL ET LANGUE DE TRAVAIL DE L'O. U. A.

Considérant la Résolution n° 16 (I) sur le Kiswahili comme langue de travail, adoptée par la Conférence des Ministres Africains de la Culture en Avril 1986 à l'île Maurice et approuvée par l'Assemblée des Chefs d'Etat à Addis Abeba en Juillet 1986,

Prenant note du développement du Kiswahili comme langue de communication en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique,

Rappelant la Décennie Mondiale du Développement Culturel proclamée sous les auspices de l'O. N. U. et de l'UNESCO,

La 2ème réunion d'experts en matière de culture, réunie à Antananarivo, Madagascar, du 17 au 22 Février 1988, recommande :

1. A l'O. U. A.

- d'utiliser le Kiswahili à titre expérimental pour les allocutions de la Séance Plénière, ainsi que les séances en commissions, au cours de la prochaine Conférence des Ministres Africains de la Culture, en Mars 1986, et du prochain sommet des Chefs de Gouvernement en Mai 1986.

2. Aux pays swahiliphones

- a) de réactiver la coopération en vue du développement du Kiswahili pour le bien de la région, en appliquant la recommandation de la réunion d'experts de Décembre 1986, qui recommandait la mise en place d'un Conseil International Swahili, ce qui constituerait une mesure pratique pour la promotion du Kiswahili comme langue régionale.
- b) d'intensifier la coopération entre les Etats membres sous forme d'échanges d'experts de formation etc... en Kiswahili.
- c) L'EACROTANAL soumettre les recommandations des experts sur la création du Conseil International du Swahili à la réunion de la Conférence des Ministres Africains de la Culture, organisé par l'OUA en mars 1988 au Burkina Faso.

3. Aux pays non swahiliphones

- d'introduire l'enseignement du Kiswahili au niveau des écoles, des lycées, des universités ainsi que des mass média.

4. Aux experts en Kiswahili

- de former des associations professionnelles de traducteurs, interprètes, auteurs, linguistes, chercheurs par exemple, pour la promotion du Kiswahili.

5. Aux organisations internationales, intergouvernementales et non-gouvernementales de coopération culturelle, telles que l'UNESCO, l'ACCT etc, ainsi qu'aux organismes africains régionaux et internationaux chargés du développement économique PNUD, CI ACP, FED, CCI, SADC, CEPAC, IGAD etc...

- d'apporter leur soutien à ce programme de promotion du Kiswahili.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1979

DOCUMENT PREPARATOIRE POUR LA PREMIERE REUNION DU COMITE CONSULTATIF SUR LE PROJET KISWAHILI

EACROTANAL

EACROTANAL

<http://archives.au.int/handle/123456789/1691>

Downloaded from African Union Common Repository